Enregistré sous le numéro d'activité N° 11 75 00862 75

HABILITATIONS ELECTRIQUES

Formation et présentation à l'examen de l'habilitation prévue par les dispositions de l'article R4544-9 et suivants du code du travail
et de l'arrêté du 22 septembre 2010
Formation certifiante éligible au CPF

PROGRAMME

1 - OBJECTIFS PROFESSIONNELS

1.1 - Nature la formation

La formation est certifiante au sens des dispositions de l'article L6313-7 du code du travail : la certification a été inscrite par le Ministère du Travail au registre spécifique prévue par l'article L6113-6 du même code sous le numéro de fiche RS1626 pour le niveau BO et RS1633 pour le niveau BS.

1.2 - Objectifs pédagogiques de la formation

L'objectif est d'apprendre aux candidats des éléments de comportements à adopter pour garantir la sécurité des personnes lors des interventions sur des installations électriques en basse tension ou au voisinage de celles-ci. La formation reçue par les candidats permettra à leurs employeurs de leur délivrer une attestation d'habilitation. Nous sommes en mesure de préparer aux habilitations suivantes :

Personnel non électricien :	Personnel électricien :
B0 - exécutant B0 - chargé de chantier BS - chargé d'interventions élémentaires	BR – Chargé d'interventions générales BC – Chargé de consignation B1, B1V – Exécutant électricien B2, B2V – Chargé de travaux

1.3 - Prérequis

- habilitations « non électricien » : aucun prérequis
- habilitations « électricien » : avoir des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle, et notamment :
  - ✓ différencier les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu ;
  - ✓ identifier les dispositifs de protection contre les contacts directs et indirects ;
  - ✓ identifier les équipements électriques dans leur environnement (fonctions : séparation, protection commande, etc.) ;
  - ✓ lire un schéma électrique et reconnaître les matériels à partir de leurs symboles.

1.4 - Contenu

Cours théoriques et pratiques basés sur le référentiel défini par la norme NF C 18-510

Personnel non électricien :

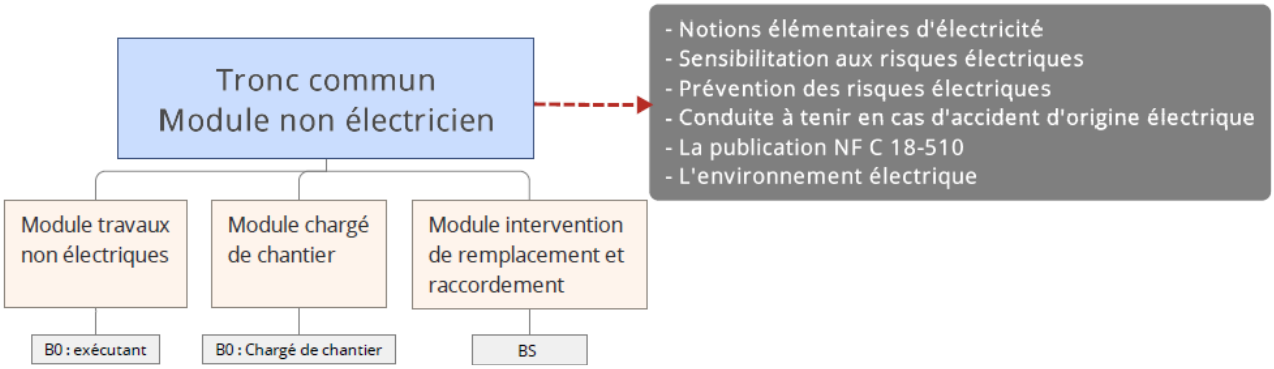

Personnel électricien :

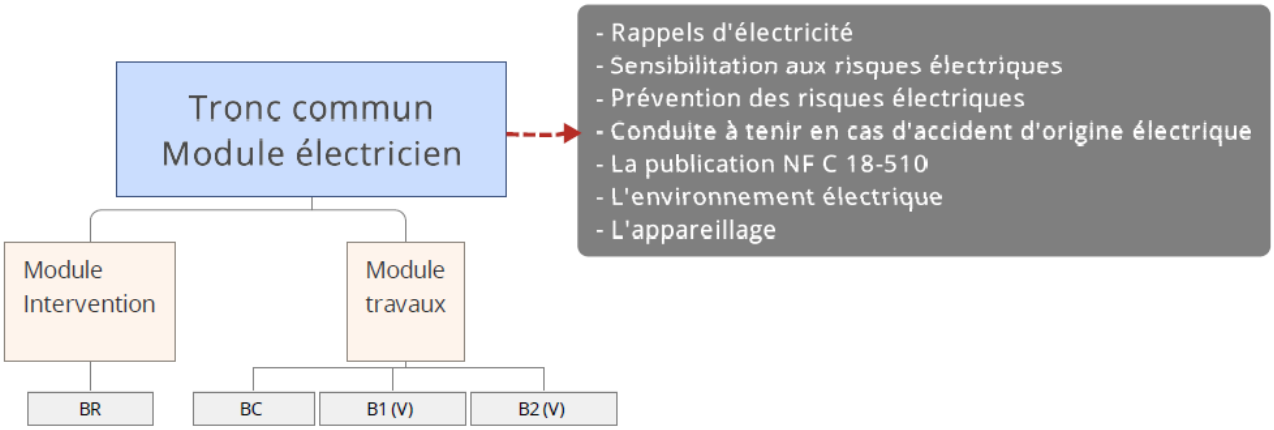

1.5 – Sanction visée et modalités
Cette formation est sanctionnée par deux examens.
Un examen théorique consistant en un QCM de 30 minutes et un examen pratique constitué d'ateliers d'une durée totale de 30 minutes.

1.6 – Taux de réussite
En 2019 le taux de réussite est de 100%.

2 – PARCOURS PEDAGOGIQUES

2.1 – Durée
La durée de formation varie en fonction du type d'habilitation visé :
- B0 : 1,5 jour
- BS : 2 jours
- BC : 2,5 jours
- B1, B1V, B2, B2V, BC, BR : 3 jours

2.2 – Dates de session
Pour toute demande de session, merci de contacter Mme Carine SPANDER

2.3 – Lieu
Dans les locaux de l'entreprise cliente ou tout lieu désigné par elle.

2.4 – Effectif
Le nombre de candidats par session est limité à 8.

2.5 - Formateurs
Cette formation peut être assurée par les personnes suivantes :
- Thomas WENDLING, enseignant au CFA de la Navigation Intérieure,
- François MANOUVRIER, responsable pédagogique au CFA de la Navigation Intérieure
Tous deux formateurs habilités.

2.6 - Moyens pédagogiques et techniques
Cette formation est assurée d'une part en salle de réunion avec une présentation powerpoint, des vidéos, un manuel et d'autres supports écrits, et d'autre part sur une installation électrique pour des exercices pratiques.
Pour toutes les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation, merci de prendre l'attache du contact mentionné ci-après.

3 – PRIX ET MODALITES DE REGLEMENT
Le coût de la formation est fonction du type d'habilitation demandé, du nombre de personne formées et du lieu.
Exemple : 236 € HT par personne, (20% de TVA) soit 283,20 € TTC
ou 1880 € HT pour un groupe, (20% de TVA) soit 2256 € TTC
Nos CGV sont consultables sur notre site internet.

Contact :
Carine SPANDER
Ligne directe : 01.42.60.36.13
Mail : contact@institutfluvia.fr ou carine.spander@entreprises-fluviales.fr
Joignable tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h sauf le mercredi

Annexes

Symboles d'habilitation :

	Domaine de tension	Opérations d'ordre non électrique	Travaux d'ordre électrique		Autres opérations				
			Exécutant	Chargé de travaux	Chargé de consignation	Chargé d'intervention	Spécifiques	Photovoltaïques	Spéciales
Hors tension	BT	B0 *(1)*	B1	B2	BC	BR, BS *(3)*	BE *(5)*		B1X, B2X
	HT	H0 *(1)*	H1	H2	HC		HE *(5)*		H1X, H2X
Voisinage simple	BT	B0 *(2)*	B1	B2	BC	BR, BS *(3)*	BE *(5)*	BP, BR photovoltaïque	B1X, B2X
	HT	H0 *(2)*	H1	H2	HC		HE *(5)*		H1X, H2X
Voisinage renforcé	BT		B1V	B2V	BC	BR *(4)*	BE *(5)*, B2V essai	BR photovoltaïque	B1X, B2X
	HT	H0V *(2)*	H1V	H2V	HC		HE *(5)*	HP	H1X, H2X
Sous tension	BT		B1T, B1N	B2T, B2N					
	HT		H1T, H1N	H2T, H2N					

(1) Uniquement pour le chargé de chantier réalisant des opérations concourant à l'exploitation et à la maintenance de l'installation ou de l'ouvrage électrique
(2) Uniquement pour les opérations concourant à l'exploitation ou à la maintenance de l'installation ou de l'ouvrage électrique. Les autres opérations d'ordre non électrique sont interdites.
(3) Le BS ne peut intervenir qu'en l'absence de voisinage et hors tension.
(4) En présence de tension pour certaines opérations de connexions et déconnexions.
(5) Les symboles BE et HE doivent être complétées par un attribut « essai » ou « vérification » ou « mesurage » ou manœuvres »

Système de classification des habilitations électriques :

1er caractère	2ème caractère	3ème caractère	Attributs
B : basse tension **H** : haute tension	**0** : travaux d'ordre non électriques **1** : exécutant d'opération d'ordre électrique **2** : chargé de travaux **C** : consignation **R** : intervention BT générale **S** : intervention BT élémentaire **E** : opérations spécifiques **P** : opération sur les installations photovoltaïques	**T** : travaux sous tension **V** : travaux au voisinage **N** : nettoyage sous tension **X** : spéciale	Essai Vérification Mesurage Manœuvre

Types d'habilitations requis en fonction des travaux à effectuer

Activités	Symbole
Aucune opération d'ordre électrique n'est réalisée mais accès à des zones ou emplacements à risque spécifique électrique (accès réservé aux électriciens). *Travailleurs* : peintre, maçon, serrurier, agent de nettoyage… ne réalisant pas de réarmement de disjoncteur, pas de remplacement de lampe, fusible… mais uniquement des travaux de peinture, maçonnerie…	**B0** **H0, H0V**
Intervention élémentaire sur circuits terminaux (maxi 400 V et 32 A courant alternatif). Types d'opérations : - Remplacement et raccordement de chauffe-eau, convecteurs, volet roulants…. - Remplacement de fusibles BT, réarmement de protections, - Remplacement à l'identique d'une lampe, d'un socle de prise de courant, d'un interrupteur, - Raccordement sur bornier (dominos…) en attente, - Réarmement d'un dispositif de protection *Travailleurs* : gardien d'immeuble, chauffagiste, plombier, peintre…	**BS**
Manœuvre de matériel électrique pour réarmer un disjoncteur, relais thermique…, mettre hors ou sous tension un équipement, une installation. *Travailleurs* : informaticiens, gardiens, personnel de production… réalisant uniquement ce type de manœuvre.	**BE manœuvre, HE manœuvre**
Intervention générale d'entretien et de dépannage sur des circuits (maxi 1000 V et 63 A en courant alternatif). Types d'opérations : - Recherche de pannes, dysfonctionnement, - Réalisation de mesures, essais, manœuvre, - Remplacement de matériels défectueux (relais, bornier…), - Mise en service partielle et temporaire d'une installation, - Connexion et déconnexion en présence de tension (maxi 500 V en courant alternatif) *Travailleurs* : électricien confirmé du service maintenance, dépanneur…	**BR**
Travaux sur les ouvrages et installations électriques. Types d'opérations : - Création, modification d'une installation - Remplacement d'un coffret, d'une armoire - Balisage de la zone de travail et vérification de la bonne exécution des travaux (uniquement pour le chargé de travaux)…	**Exécutant :** **B1, B1V** **H1, H1V** **Chargé de travaux :** **B2, B2V** **H2, H2V**
Consignation d'un ouvrage ou d'une installation électrique	**BC, HC**